



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

---

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, 19 heures, le Conseil d'administration du CCAS d'AMPLEPUS s'est réuni à la Mairie d'AMPLEPUS.

**Secrétaire de séance élue :** Angélique GONIN-CHARTIER

**Présents :** René PONTET, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Christine LABROSSE-AUROUX, Jeannette PETIT, José MARTINEZ, Christiane MONTIBERT

**Absents :** Simone GUEYDON, Laurence PIERRAT, Nathalie CHANFRAY, Daniel DUMONTET, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Marie-Jeanne DUBOIS

---

### **1- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Le Conseil d'Administration du CCAS **DESIGNE** Mme Angélique GONIN-CHARTIER en tant que secrétaire de séance, sur proposition de Monsieur le Président.

**Adopté à l'unanimité**

### **2 - APPROBATION DU PV SEANCE DU 03/02/2025**

Le Conseil d'Administration du CCAS **ADOpte**, le procès-verbal de la séance du 03/02/2025

#### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AMPLEPUS**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 - APPROBATION DU PV SEANCE DU 25-11-2024
- 3 - EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DU PRESIDENT
- 4 - ACCEPTATION DE DONS EN FAVEUR DU CCAS
- 5 - DOSSIERS AIDE SOCIALE LEGALE
- 6 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025
- 7 - DONS – TABLETTES NUMERIQUES
- 8 - MUTUELLE REGIONALE MILTIS – CONVENTION DE PARTENARIAT
- 9 - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE - REGLEMENT

**Adopté à l'unanimité**

### **3 - EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES DU PRESIDENT**

Par délibération du 22 juillet 2020, portant « Délégations de pouvoir », le Conseil d'Administration a délégué à Monsieur le Président, en vertu de l'article R123-21 du Code d'Action Sociale et des familles, un certain nombre de ses compétences.

Il doit rendre compte au Conseil d'Administration des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

#### **Election de domicile :**

- 1 personne seule du 21/02/2025 au 20/02/2026
- 1 personne seule du 07/03/2025 au 06/03/2026

Le Conseil d'Administration **PREND ACTE** des délégations consenties au Président.

### **4- ACCEPTATION DES DONNS EN FAVEUR DU CCAS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que

- L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération
- L'encaissement du don relève du comptable public, seule habilité à manipuler des fonds publics

Le Conseil d'Administration **ACCEPTÉ** les dons suivants :

22/02/2025	40,00 €
25/02/2025	100,00 €

**Adopté à l'unanimité**

### **5- DOSSIERS AIDE SOCIALE LEGALE**

#### **1 – DEMANDEUR :**

**95 ans, marié, retraité**

**Domicile de secours : AMPLEPUIS**

Demande de renouvellement de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement au Centre Hospitalier du Beaujolais Vert site d'Amplepuis, 1 avenue Raoul Follereau, 69550, Amplepuis, à compter du 01/02/2025

Tarif journalier hébergement : 68,23 €, soit 2 074,87 €

#### **2 – DEMANDEUR :**

**94 ans, veuve, retraitée**

**Domicile de secours : AMPLEPUIS**

Demande de prise en charge par l'aide sociale pour les frais d'hébergement à l'EHPAD du Centre Hospitalier de Saint-Just-la-Pendue, 63 avenue de Bellevue, 42540 ST JUST LA PENDUE, à compter du 27/02/2025

Tarif journalier hébergement : 69,75 €, soit 2 121,09 €

**Adopté à l'unanimité**

### **6- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Président quitte la salle,

Le Conseil d'administration approuve le compte financier unique 2024 (fusion du compte administratif et du compte de gestion) du CCAS d'Amplepuis.

**Le Président s'étant retiré, adopté à l'unanimité**

### **7- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Budget primitif 2025 du CCAS s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 16 850.00 € pour la section de fonctionnement et en suréquilibre en recettes (16 500.00 €) par rapport aux dépenses (7 901.00 €) pour la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** le budget primitif 2025 du CCAS.

**Adopté à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- M Henri BURNICHON énumère les chiffres de l'épicerie sociale en 2024. Il y a eu 93 familles bénéficiaires dont 23 familles monoparentales, 12 couples, 33 personnes seules et 25 couples avec enfants.
- Une commission « bourse au permis de conduire » a été créée. Le CCAS a déjà reçu 3 dossiers. Mme Angélique GONIN-CHARTIER, M René PONTET, M Henri BURNICHON, Mme Christine LABROSSE-AUROUX et Mme Patricia PIVOT se sont proposés. Une convocation leur sera remise en temps voulu.
- Concernant la « bourse au permis de conduire », il a été proposé de mettre à jour le règlement l'année prochaine pour que la sélection se déroule en deux temps sur l'année.
- M Henri BURNICHON explique qu'il a rencontré l'Armée du Salut qui souhaite acquérir les bâtiments de La Roche aux Sauvages afin de mettre en location des appartements sociaux pour les plus démunis. Jean-François TEIL rappelle qu'il s'agit de la Fondation de l'Armée du Salut et non de la Congrégation donc, complètement laïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

La secrétaire  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Président  
René PONTET

